MARCHÉ INFORMEL

Benbada propose l'exonération fiscale aux commerçants

Le ministère du Commerce propose une exonération fiscale temporaire aux commerçants informels. Le département de Mustapha Benbada propose la prolongation des mesures d'exonération fiscale et douanière pour le sucre et l'huile, au-delà du 31 août 2011, voire de manière durable.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Une réunion d'évaluation du secteur du commerce s'est tenue hier au siège de l'Agence nationale pour la promotion du commerce extérieur (Algex). En marge de cette réunion, le ministre de tutelle, Mustapha Benbada, a évoqué, lors d'une conférence de presse, la nouvelle stratégie gouvernementale vis-à-vis du marché informel. Ainsi, l'exécutif ne compte plus combattre l'informel mais le traiter, l'intégrer au secteur formel.

Comment résorber l'informel…

En ce sens, Mustapha Benbada a indiqué qu'une commission mixte Commerce-Intérieur a été installée en novembre 2010 en vue d'examiner ce problème et formuler des propositions à même de pousser les commerçants informels à intégrer le secteur formel. Pour sa part, le ministère du Commerce propose d'accorder une exonération fiscale «temporaire» aux commerçants. Ces derniers pourront également exercer leurs activités avec une simple autorisation délivrée par les APC, même s'ils ne possèdent pas de registre de commerce. Et dans la mesure où 500 espaces répertoriés comme informels ont déjà vu le retour à la légalité.

D'autre part, Mustapha Benbada a rappelé que le gouvernement compte mettre un terme à la désorganisation qui marque le marché des fruits et légumes et des viandes grâce à la création de quatre grands marchés de gros au niveau national. D'une superficie de plus de 20ha chacune et dotées de toutes les commodités et services, ces infrastructures sont prévues à Ouled Moussa (Boumerdès), Kerma (Oran), Sétif et Annaba.

Les exonérations pour le sucre et l'huile définitives ?

Par ailleurs, Mustapha Benbada a indiqué que son département propose, notamment, de prolonger les exonérations fiscales et douanières concédées aux producteurs et importateurs de sucre et d'huile, au-delà du 31 août 2011. Pouvant être entérinée par la loi de finances complémentaire pour 2011, cette prorogation est liée à la volonté de stabiliser les prix et pourrait être durable. Cependant, elle n'est possible, au-delà de l'aval du ministère des Finances, que si les cours mondiaux des matières de large consommation poursuivront leur tendance haussière jusqu'en 2015, comme le prévoit la Banque mondiale. Sinon, les opérateurs devront revenir au paiement des 5% de droits de douane, de l'IBS (19% pour la production et 25% pour la distribution) et la TVA (17%) sur les importations ou la production des sucres roux et blanc et des matières premières des huiles alimentaires. Cela même si l'Etat pourra intervenir pour compenser les opérateurs pour le manque à gagner que peut engendrer le plafonnement des prix. Et d'autant que le remboursement des vendeurs reste «en cours» selon M. Benbada. Décidé en janvier dernier, le plafonnement des prix du sucre et de l'huile, à 90 dinars le kg du sucre et 600 dinars le bidon d'huile sera «régularisé», selon Mustapha Benbada, dans la LFC 2011.

Photo : Samir Sid

Benbada autorisera les jeunes commerçants à occuper des espaces même sans registre de commerce.

En attendant, un quatrième conseil interministériel doit se tenir aujourd'hui pour finaliser le décret exécutif fixant les marges de bénéfices et le plafonnement des prix de ces deux produits. Une fois ficelé, ce décret sera soumis au gouvernement la semaine prochaine.

Les légumes secs concernés par le plafonnement

De même, la LFC 2011 devrait consacrer le plafonnement des prix des légumes secs et du riz. Des contacts sont envisagés en ce sens avec 139 importateurs de ces produits, dont 15% dominent à 60% le marché national. A ce propos, Mustapha Benbada relève la volonté de l'exécutif d'augmenter la part de marché de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) de 5% actuellement à 50% d'ici juin 2011. Il s'agit de mieux réguler ce marché.

D'autre part, le ministre du Commerce a indiqué que des rencontres bimensuelles seront organisées avec les producteurs de pâtes alimentaires.

53,3 milliards de dinars réalisés sans factures

Concernant le contrôle économique et la répression des fraudes, le bilan présenté lors de cette réunion d'évaluation indique que 990 500 interventions ont été effectuées, 181 781 infractions relevées, 173 678 P-V dressés et 11 668 locaux fermés. Selon le même bilan, les ventes sans facture ont généré un chiffre d'affaires dissimulé de 53,3 milliards de dinars en 2010. Par ailleurs, les premières assises nationales du secteur du commerce se tiendront en juin prochain.

Ces assises auront pour objectif de lancer de nouveaux projets qui bénéficient d'un maximum de consensus national, selon le ministre du Commerce.

C. B.

LA DIRECTION DE SAIDAL L'A EXPLIQUÉ HIER :

«Il n'y a aucun danger à consommer du Rhumafed»

«J'interdirais l'importation de tout produit équivalent au Rhumafed. Aucune unité n'entrera en Algérie», a annoncé, hier, Djamel Ould Abbès, lors de la conférence de presse organisée par le groupe Saidal. Evoquant une campagne de «sabotage» contre ce groupe, le ministre a aussi déclaré que des poursuites judiciaires seront lancées contre les personnes qui ont été à l'origine de l'envoi d'e-mails et de SMS, appelant à ne pas consommer du Rhumafed, qui, comme l'ont longuement expliqué les responsables de Saidal, «ne présente aucun danger pour la santé des citoyens».

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - «C'est une affaire d'atteinte à l'ordre public et à la sécurité nationale. Nous connaissons les deux laboratoires qui sont derrière cette campagne menée contre Saidal, et nous allons réagir», a déclaré Djamel Ould Abbès, faisant référence aux contenus des SMS et des e-mails appelant à ne pas consommer du Rhumafed. «Il n'y a aucun danger à se traiter avec le Rhumafed. Il y a eu une erreur technique que nous avons constatée et qui ne concernait que l'emballage du médicament», a expliqué, pour sa part, le président-directeur général de Saidal. Pour ce dernier, le groupe a été, ni plus ni moins, victime d'une campagne de dénigrement émanant de laboratoires concurrents.

La directrice technique du groupe Saidal, Mlle Aït Ouakli, a affirmé, pour sa part, qu'à aucun moment il n'y a eu mélange de produits et que cela est d'ailleurs techniquement impossible. «Il y a eu une petite anomalie au niveau du blister en aluminium qui recouvre la plaquette et sur lequel était inscrit le nom d'un autre médicament, Cardital, au lieu de celui de Rhumafed. Il s'agit d'une partie du lot 1714 ainsi que de 500 boîtes qui ont été récupérées d'ailleurs», a encore précisé cette responsable, notant que Saidal produit 2,5 millions de boîtes de Rhumafed, un produit-phare du groupe, et en produira 3 millions, courant 2011, au niveau de l'usine de Dar El Beida.

Par ailleurs, le premier responsable de Saidal dira que s'il y avait eu un quelconque risque à consommer le médicament, un bulletin d'alerte sanitaire aurait été aussitôt lancé. Le groupe, toujours selon son P-dg, a reçu de l'Etat une enveloppe de 160 millions d'euros pour la réalisation de sept unités de production.

«Le groupe aura aussi d'autres financements», a aussi promis le ministre de la Santé. Avouant que la réaction du groupe pour contrecarrer la campagne l'ayant visé a été lente, son responsable a annoncé que la personne à l'origine de l'erreur technique a été sanctionnée. «Nous sommes en train de constituer un dossier complet sur cette affaire que nous porterons devant la justice», a révélé le P-dg de Saidal, annonçant, par ailleurs, que le groupe passera, à l'horizon 2014, de 7% à 35% de part de marché pour couvrir 70% des besoins nationaux en médicaments.

F.-Z. B.

SELON MOUSSA BENHAMADI

Le dossier Djezzy «bouclé» en juin

Le dossier de Djezzy sera finalisé d'ici le mois de juin prochain. C'est ce qu'a déclaré le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Moussa Benhamadi. «L'évaluation du dossier Orascom Télécom sera entamée incessamment par le bureau d'études choisi pour l'accompagnement de la cession de Djezzy à l'Etat algérien. Le dossier sera bouclé d'ici juin prochain», a affirmé le ministre, lors d'une visite d'inspection, hier, à Alger. Inaugurant des bureaux de poste au niveau de la gare routière du Caroubier et des communes de Bourouba et de Kouba (Garidi), M. Benhamadi a indiqué que les équipes mobiles de la poste sont destinées à desservir les campus universitaires et les institutions hospitalières.

«Actuellement, 10 équipes mobiles de la poste sont opérationnelles dans des universités et des cités universitaires à travers le territoire national. Dans une première phase, leur nombre sera doublé dans une quinzaine de jours. Elles atteindront les 20 équipes mobiles et assureront les services de la poste et d'Internet dans les universités, cités universitaires et les établissements hospitaliers à travers le territoire national», a-t-il expliqué. En outre, a-t-il poursuivi, «un accord sera signé prochainement avec le ministère de l'Enseignement supérieur pour rapprocher les services de la poste des étudiants et leur permettre l'accès à l'Internet, et ce, grâce à la mise en place du réseau sans fil».

Rym Nasri

PROTESTATION DES PARAMÉDICAUX

«Trois projets de décrets sont en chantier», selon Ould Abbès

Le ministre de la Santé a déclaré, hier, en marge de la conférence de presse du groupe Saidal que des discussions ont été entamées avec tous les partenaires sociaux.

Selon Djamel Ould Abbès, pour les médecins subsiste encore la question des indemnités qui sera traitée en commission mixte, alors que le problème des professeurs a été réglé à 90 %. «Restent les médecins généralistes et spécialistes, alors que les revendications des paramédicaux, relatives à la catégorie 11 et au LMD, sont également prises en charge. Nous avons aussi, au niveau du gouvernement, trois projets de décrets concernant une école supérieure pour les paramédicaux», a annoncé le ministre.

F.-Z. B.